



À une séance extraordinaire de consultation publique du conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 avril 2023, à 19 :30hrs. au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette et André Raymond sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris les absents.

Absents : Mme Josiane Fabry, Maxime Partenza et Michel Lord.

La mairesse, Mme Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :35hrs.

**8534-04-2023**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire de consultation publique du 3 avril 2023.

**8535-04-2023**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Présentation**  
**par la mairesse**

Mme Danielle Charbonneau, mairesse, fait la présentation du projet de règlement 227-2023 concernant la démolition d'immeuble, elle explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**8536-04-2023**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire de consultation publique soit levée à 20 :10hrs.

.....  
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....  
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 avril 2023 à 20:00hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette et André Raymond sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Absents : Mme. Josiane Fabry, Maxime Partenza et Michel Lord.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :20 hrs.

**8537-04-2023**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 avril 2023.

**8538-04-2023**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**8539-04-2023**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux**  
**des 6 et 23 mars**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 6 et 23 mars 2023 avec modification de la résolution 8524-03-2023 démission de l'inspecteur.

**8540-04-2023**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de mars et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois mars 2023 totalisant la somme de : 272 709.87\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mars 2023 au montant de : 222 288.69\$.

Pour un total de comptes à payer de :494,998.56\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**Dépôt rapport**  
**trimestriel**

Le conseil municipal constate le dépôt du rapport trimestriel remis par la Directrice générale.

**8541-04-2023**  
**FNX-Innov**  
**infrastructure rue**  
**de l'Église**  
**4<sup>ème</sup> décompte**  
**contrôle de**  
**matériaux**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 8076-04-2022 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels de contrôle de matériaux et que le 4<sup>ème</sup> décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de :4,311.56\$ incluant les taxes applicables, facture 411934 à FNX-Innov.

**8542-04-2023**  
**Octroi de contrat-**  
**abat- poussière et**  
**nivelage de rues et**  
**signalisation**

Attendu que des appels d'offres ont été expédiés à six fournisseurs afin de demander des prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de ± 8 kilomètres ainsi que des prix pour le nivelage et signalisation des chemins municipaux, aucun nivelage ne devra être effectué sur les rues Jacques-Cartier, Maurice-Duplessis et Richelieu;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi le 30 mars à 10 :45hrs;

Attendu que la municipalité a reçu trois soumissions dont une soumission non recevable;

MSA Infrastructures Inc. : 42 cents du litre / rouleau : 220.\$/hr. Auto niveleuse : 280.\$/hr.  
Pavage Axion Inc. : 55 cents du litre/ rouleau : 218.77\$/hr Auto niveleuse : 343.90\$/hr.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'abat-poussière et le nivelage ainsi que la signalisation au plus bas soumissionnaire lequel est conforme : MSA Infrastructures Inc. pour le chlorure de calcium liquide à 42cents/prix au litre sur une distance d'environ 8 kilomètres, rouleau compresseur vibrant 220.\$/hr. et auto niveleuse 280.\$/hr. taxes non incluses.

**8543-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**balayage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le balayage de rues ont été envoyés par invitation à quatre fournisseurs, lequel balayage de rues doit être effectué avant le 19 mai 2023;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 30 mars à 11hrs et que le calcul du plus bas soumissionnaire est établi selon la moyenne d'heures et de transport des trois dernières années;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :  
Les Entreprises Myrroy: taux horaire 159.\$ transport :477.\$  
Balaye-Pro : taux horaire 120.\$ transport :180.\$

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le balayage de rues à Balaye-Pro le quel soumissionnaire est conforme, au montant de 120.\$ (prix à l'heure) et 180.\$ pour le transport excluant les taxes applicables.

**8544-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**fauchage de levée**  
**de chemins**

Attendu que des appels d'offres pour le fauchage de levée de chemins ont été envoyés par invitation à trois fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 30 mars à 11 :15hrs;

Soumissionnaires : Pavé Uni Anthony Côté : 10,900.\$  
André Paris : 12,150.\$

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de fauchage de levée de chemins à Pavé Uni Anthony Côté inc., soumissionnaire le quel est conforme, pour un montant de 10,900.\$ excluant les taxes, pour une distance de plus ou moins 50km pour deux coupes, la 1<sup>ière</sup> coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août. Un bras télescopique est requis pour l'exécution du contrat.

**8545-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**entretien et**  
**fauchage terrains**  
**municipaux**

Attendu que des appels d'offres pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux ont été envoyés par invitation à cinq fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 30 mars à 11 :30hrs;

Attendu que les deux soumissionnaires étaient au même montant, un tirage au sort a eu lieu en présence de Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale, Mme Johanne Labonté, secrétaire-réceptionniste et M Richard Boroday responsable des travaux publics;

Mme Johanne Labonté, secrétaire-réceptionniste a fait la pige du tirage au sort;

Soumissionnaire : Samuel Archambault :7250.\$ et Gestion Parasitaire : 7250.\$

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à : Samuel Archambault soumissionnaire, le quel est conforme, pour un montant de 7250.\$ excluant les taxes applicables, comprenant le Parc-des-Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, le long de la piste cyclable entre les rues St-Jean-Baptiste et Champagnat , caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs, l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes et le nouvel hôtel de ville au 122 rue Grégoire.

**8546-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**lignage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation à trois fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 30 mars à 11 :45hrs.;

Soumissionnaires :Marquage Traçage du Québec : 360.\$/ km : 28,145.77\$  
:Lignes Maska : 340.\$ /km : 26,582.22\$

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de lignage de rues à : Lignes Maska, soumissionnaire conforme au montant de :26,582.22\$ incluant les taxes applicables.

**8547-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**nettoyage de**  
**fossés, machinerie,**  
**main d'œuvre et**  
**taux horaire**

Attendu que des appels d'offres pour le nettoyage de fossés ont été envoyés par invitation à trois fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 30 mars à midi;

Attendu qu'il y a eu un seul soumissionnaire, le quel est conforme;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de nettoyage de fossés à : André Méthé  
Transport : Camion 10 roues : \$120./hr. Camion 12 roues:140.\$/hr.  
: Pelle :\$/175.hr. Mini-pelle :120.\$/hr. Manœuvre :50.\$/hr.  
: Unité mobile :100.\$  
: Mobilisation des équipements :100.\$/jour Laser : 40.\$/jour

**8548-04-2023**  
**Octroi de contrat**  
**appel d'offre**  
**SEAO**  
**déneigement sel et**  
**abrasifs rues**  
**municipales**

Attendu que le contrat de déneigement des rues municipales et salage venait à échéance et que la municipalité est allée en appel d'offres via le site SEAO;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi, 30 mars à 10 :30hrs;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des membres présents de reporter ce point à la prochaine séance.

**8549-04-2023**  
**Groupe Civitas**  
**inc. régularisation**  
**emprise Rang**  
**Lamoureux**

Attendu que la municipalité de par la résolution 8155-06-2022 a autorisé la régularisation de l'emprise du Rang Lamoureux ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 3407.85\$ taxes incluses à Groupe Civitas inc. facture 42957.

**8550-04-2023**  
**IHR logiciel**  
**gestion à distance**  
**PC et serveur**

Attendu que la municipalité a reçu de Développement Innovations Haut-Richelieu en date du 15 mars, le choix du logiciel pour la gestion à distance de nos PC /serveurs;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec le coût unique de 300.\$ pour les frais « d'embarquement » et par la suite le coût sera de 3.\$ par appareil pour 2023 le montant s'élève à 27.\$.

**8551-04-2023**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique familiale**

Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfant;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser la famille pour les activités sportives au montant de : 135.\$.

**8552-04-2023**  
**Camp de jour**  
**accompagnatrice**  
**taux horaire**

Attendu que la municipalité d'Henryville aura recours à une accompagnatrice pour des enfants ayant des besoins particuliers pour le camp de jour 2023;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une rémunération de 19.40\$ de l'heure pour cette accompagnatrice.

**8553-04-2023**  
**Appel de candidats**  
**service de garde**  
**taux horaire**

Attendu que la municipalité d'Henryville aura un service de garde pour les enfants participants au camp de jour d'Henryville;

Attendu que le service de garde aura lieu du lundi au vendredi: 7h à 8:15h et 15:45h à 18h représentant 3 ½h de travail par jour;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à publier un appel de candidats et autorise une rémunération de 16.25\$ de l'heure pour le service de garde.

**8554-04-2023**  
**Adhésion Zone**  
**loisir**

Attendu que Zone loisir Montérégie a fait parvenir son renouvellement d'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie au coût de 75.\$ taxes incluses.

<b>8555-04-2023</b> <b>Articles promotionnels Daniel Dupuis chandails employés</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a adopté par règlement un cahier des normes et modalités et que l'article 8 prévoit l'acquisition de chandails au nom de la municipalité pour les cadres et employés municipaux;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 795.17\$ incluant les taxes applicables à Articles promotionnels Daniel Dupuis.</p>
<b>8556-04-2023</b> <b>Demande de commandite Artysan Productions</b>	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de commandite d'Artysan Productions pour le 20<sup>ième</sup> marché éphémère à Henryville;</p> <p>Attendu que la municipalité a réservé au budget 2023 un montant de 2,000.\$ pour ledit évènement;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité subventionne l'évènement pour un montant de 2,000.\$ tel que prévu au budget.</p>
<b>Rapport du directeur incendie</b>	Aucun rapport transmis.
<b>Rapport de l'inspecteur municipal</b>	Aucun rapport transmis.
<b>8557-04-2023</b> <b>Adoption règlement 227-2023 démolition bâtiments</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a donné l'avis de motion ainsi que le dépôt et l'adoption du projet de règlement no. 227-2023 relatif à la démolition de bâtiments à la séance du 6 mars 2023;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le règlement 227-2023 soit adopté;</p> <p>Que copie soit expédiée à la MRC du Haut-Richelieu afin de faire la vérification quant à la conformité reliée aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.</p>
<b>8558-04-2023</b> <b>Adoption règlement 228-2023 véhicules récréatifs et roulottes sur terrain vague</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a donné l'avis de motion ainsi que le dépôt et l'adoption du projet de règlement no. 228-2023 relatif aux véhicules récréatifs et roulottes;</p> <p>En conséquence sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 228-2023.</p>
<b>8559-04-2023</b> <b>Dépenses goûter consultation publique politique familiale et MADA</b>	<p>Attendu qu'une consultation publique a eu lieu le 2 avril concernant la politique familiale et Mada;</p> <p>Attendu que la coordonnatrice aux loisirs a demandé qu'un goûter soit servi aux participants;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense de 453.25.\$ plus taxes et livraison pour l'évènement.</p>
<b>8560-04-2023</b> <b>Services professionnels 122 rue Grégoire</b>	<p>Attendu que la municipalité désire requérir aux services d'un architecte, d'un ingénieur et/ou d'un technologue dans le cadre de la réfection du 122 Grégoire (nouvel hôtel de ville);</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à transmettre sur le site SEAO une demande de services professionnels architecte, ingénieur et/ou technologue pour la vérification de la structure pour l'aménagement du nouvel hôtel de ville.</p>

**8561-04-2023**  
**Dossier 315-327**  
**route 133**

Attendu que le futur acheteur pour le 315-327 route 133 veut s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires de la part de la municipalité pour le projet présenté d'entreposage;

Attendu que la CPTAQ reconnaît l'usage d'entreposage sur ces dits lots;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en faveur avec ledit projet présenté.

**8562-04-2023**  
**Autorisation de**  
**signatures**  
**subvention**  
**PRACIM**

Attendu que la municipalité va déposer une demande de subvention PRACIM pour aider au coût de l'aménagement et la construction intérieure du nouvel hôtel de ville;

Attendu qu'un minimum de remboursement de 70% sera applicable pour cette subvention;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de subvention PRACIM et autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau et/ou Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

**8563-04-2023**  
**Technicien en**  
**urbanisme,**  
**inspecteur**  
**municipal et**  
**gérant de voirie**

Attendu que la municipalité avait engagé une nouvelle inspectrice municipale et qu'elle s'est désistée;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à retourner en recrutement pour le poste de technicien en urbanisme, inspecteur municipal et gérant de voirie.

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**8564-04-2023**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21:22 hrs.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau*  
*Mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Greffière-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

